

BARREAU DE TOULOUSE

ELOGE

DE

M<sup>e</sup> Auguste Albert

*Discours prononcé le 5 décembre 1909  
à la rentrée solennelle de la Conférence des Avocats stagiaires*

PAR

M<sup>e</sup> Th. PUNTOUS

Docteur en droit,  
Avocat à la Cour d'Appel de Toulouse,  
Lauréat de la Conférence (Prix Henri Ébelot).



TOULOUSE

IMPRIMERIE LAGARDE ET SEBILLE

2, RUE ROMIGUIÈRES, 2

1910

MONSIEUR LE PREMIER PRÉSIDENT (1),  
MONSIEUR LE BATONNIER (2),  
MESSIEURS,

Notre barreau toulousain a, comme tout autre, je dirai même mieux que tout autre, ses titres de noblesse, et il peut se glorifier d'ancêtres qui forment une lignée ininterrompue et magnifique. A côté des hautes figures connues, des vies retentissantes qui sont liées à l'histoire même de notre pays, il en est de plus prochaines, plus modestes en apparence, mais peut-être plus sympathiques. Elles ont le charme d'être plus entièrement nôtres et, de même qu'il est des lieux que l'on admire et des lieux que l'on

(1) M. Dormand.

(2) M<sup>e</sup> Boscredon.

aime, ce sont des réputations qui nous sont propres et auxquelles nous ramène avec plus de force notre sensibilité. Si, dans l'éloge traditionnel qui m'est réservé, je m'attache donc à une figure toulousaine, vous sentez bien que j'y suis amené surtout par cette involontaire communauté de goûts, de sentiments et d'esprit que créent les mêmes origines locales, la même race. En cela, d'ailleurs, je me conforme à l'usage et l'histoire des grands avocats toulousains est bien près d'être entièrement faite. De Philippe Féral à Furgole, qui fut jadis l'oracle des Parlements, de Jamme à Laviguerie et à Romiguières, nombreux sont nos prédécesseurs dont la mémoire a été sauvegardée des injustices de l'oubli et dont nous savons encore, malgré le temps et la fragilité de leurs œuvres, quel fut l'éclat de leur parole et la noblesse de leur caractère. Ainsi nous vérifions « que les générations qui s'éloignent lèguent à celle qui vient le souvenir et l'amour d'une inflexible vertu ». La vie d'un homme n'est rien et cependant combien profitables peuvent être les enseignements qu'elle révèle, combien admirables les exemples offerts ! De chacun des actes ou des pensées dont, tous les jours, nos prédécesseurs ont tissé, pour ainsi dire, leur existence, nous pouvons faire une tradition lointaine et fortifiante où trouver de souveraines leçons. Où pourrions-nous,

mieux que dans le passé de notre histoire toulousaine, découvrir un pareil héritage de souvenirs ? Et, par ce temps où les courages s'amolissent, saurions-nous ailleurs recueillir de plus beaux traits d'indépendance et de fierté professionnelles ?

Un intérêt plus général se joint, du reste, à celui de commémorer nos maîtres anciens : « Une partie de l'histoire, et non la moins curieuse, se fait, se parle et s'écrit à l'audience » (1). La société s'y montre avec ses passions et ses agitations, ses révoltes et ses faiblesses, ses énergies et ses tares : toutes ses misères physiques et morales, sa grandeur et sa décadence, son esprit et ses mœurs y apparaissent à nu. Là toutes les conventions s'annulent, toutes les attitudes se révèlent, toutes les façades s'écroulent. « Les portraits, a-t-on dit, peuvent s'y faire d'après nature ». Dès lors, à rappeler devant vous ce que fut la vie d'un des plus célèbres et des plus laborieux avocats de notre barre, ne contribuerai-je pas, pour une part, si minime soit-elle, à donner un peu de la vue morale de l'époque, tout en ajoutant à la galerie de nos portraits d'ancêtres une nouvelle figure aussi noble à considérer et à qui cet hommage était dû ?

(1) Oscar de Vallée.

Quand il s'agit de M<sup>e</sup> Albert, cependant, il semble que toute parole d'éloge s'obscurcisse ou se nuance d'un scrupule. Voici que, déjà, six ans nous séparent de sa mort et que le silence s'est fait, au Palais, autour de son nom. En d'autres enceintes et dans les Académies, des voix éloquents et confraternelles ont rendu justice au savant et au lettré par un juste tribut d'admiration. Ici même, à la rentrée des conférences de 1903, quelques phrases émues, prononcées par le chef de notre ordre, nous rappellèrent le grand confrère disparu. Mais, pour celui qui avait été, avant tout et par dessus tout, un avocat, il semblait que ce demi-silence ne pût s'expliquer. Il était, cependant, voulu par M<sup>e</sup> Albert lui-même. Dans ses dernières volontés, celui-ci demandait qu'aucun discours ne fut prononcé sur sa tombe et sa recommandation suprême à sa famille était de brûler tout ce qui restait de lui : « *Plaidoyers, discours du bâtonnat, lectures aux académies, je me suis attaché à les anéantir au fur et à mesure que je les composais. J'exige l'anéantissement absolu de tout ce qui est sorti de ma plume, si, par hasard, il en est retrouvé. Ma devise est, aujourd'hui : « Oubliant, oublié. »* On ne pourrait imaginer un détachement plus profond, plus amer aussi, une humilité plus grande qu'il n'y en a dans ces lignes : ce sont vraiment les *ultima verba* du

sage qui sait que « la vertu est chose vaine et frivole si elle tire sa recommandation de la gloire » et du chrétien qui délaisse les hommes pour songer à mourir.

Malgré cette résignation sereine et l'obscurité volontaire où M<sup>e</sup> Albert s'est réfugié, je veux entreprendre aujourd'hui ses derniers ordres et répéter, après quelques-uns, que « nul n'a été plus grand naturellement ». De cette vie calme et sage de grands travaux souvent silencieux, je m'attacherai à rappeler tous les traits que, malgré la destruction de ses notes et de ses œuvres, ses contemporains ont pu recueillir. D'ores et déjà l'on peut dire ce que lui-même disait de Laviguerie : « Il n'a voulu être que ce qu'il a été : le secret de rendre sa vie heureuse c'est de la faire simple à soi-même, utile aux autres ». Digne formule par où se manifeste, chez l'avocat du dix-huitième et chez celui du dix-neuvième siècle, une pareille fermeté de conscience et une identique maîtrise de soi. S'il est vrai que les impressions de jeunesse se gravent plus profondément dans l'esprit et dans le cœur, c'est l'exemple même de Laviguerie, dont M<sup>e</sup> Albert prononça, à 20 ans, l'éloge, qui paraît avoir créé en lui une émulation de tous les instants; et, dans certaines circonstances de sa vie, nous retrouverons des traits qui sont, à un siècle de distance, ceux mêmes par lesquels se caractérisait « le dernier des avocats consultants ».

Auguste Albert était né à Toulouse, en 1819, dans le quartier de la Daurade, tout près de l'hôtel d'Assézat. Sa famille appartenait à la vieille bourgeoisie et en avait gardé toutes les idées conservatrices et religieuses. Son père, négociant, ses grands-pères, l'un président du Tribunal de commerce, l'autre médecin, lui inculquèrent de bonne heure ce respect de la tradition et cette fermeté de principes qui furent, plus tard, les marques dominantes de son esprit. Elevé dans un foyer de six enfants dont deux embrassèrent plus tard la vie religieuse, il reçut dans la maison paternelle, bien différente à coup sûr des « maisons d'argile » que constituent nos familles modernes, de nobles leçons de simplicité et de travail. Ses études classiques commencées au collège Saint-Raymond, poursuivies ensuite au collège royal, l'emmenèrent rapidement au seuil de la Faculté de Droit, rétablie dans notre ville depuis l'an XII. Après avoir enlevé brillamment sa licence, il séjourna un an à Paris pour se perfectionner dans la culture éclairée du droit qui, disait-il, élève à la fois le cœur et l'esprit, puisqu'un lien intime joint le développement de l'intelligence au perfectionnement moral. On était alors sous le gouvernement de Louis-Philippe, et le jeune étudiant appréciait fort la sécurité du régime, heureux de voir qu'on laissait à M. Guizot le soin de gou-

verner la France et que, si l'on n'avait point de scepticisme, on n'avait pas davantage et par bonheur ce qu'il nommait « le souci de politique ».

Rentré à Toulouse, à 21 ans, il s'inscrit au tableau qui, cette année-là (1840), comptait encore 150 noms et les stagiaires. Il entrait dans sa profession avec confiance et courage, ayant foi dans le travail qu'il avait déjà réalisé, foi aussi dans le labeur inlassable qu'il espérait et qu'il attendait. Pour lui comme pour tous, il y eut, en effet, des heures d'attente ; mais il les occupait sans peine et le souvenir qu'il a gardé de ces années est attendri et presque joyeux : « Ah ! le bienheureux prélude et que de pures jouissances me rappelle cette page de ma prime jeunesse ! Le cœur me bat... en transcrivant les noms... en dépouillant les notes qui reproduisent un de mes rêves sans cesse caressés en dehors du sommeil. Saines ardeurs du travail que rien ne remplace et qui consolez de tout, qu'êtes-vous devenues ? Vie laborieuse et enivrante, envolée d'idéal, que pensez-vous à cette fin de siècle ? » (1). Mais, à côté de ces réminiscences du bâtonnier après cinquante ans d'exercice, voici la note mélancolique et l'expression exacte des angoisses du débutant. M<sup>e</sup> Albert se compare

(1) *Eloge de M. le Premier Président Piou*, p. 21.



à son modèle Laviguerie et il l'envie : « Heureux jeune homme ! il n'arrivait pas au barreau comme sur une terre inconnue, mais escorté des traditions paternelles, recommandé par des services de longue date... Ainsi s'aplanirent les aspérités du début. Ainsi lui furent épargnés les ennuis de l'incertitude et ces peines morales inévitables... du noviciat juridique ; il ne fut pas exposé à sentir chanceler sa foi et son cœur prêt à faillir en face des découragements prématurés. »

Malgré tout, l'incertitude et le découragement n'étaient, chez M<sup>e</sup> Albert, que passagers ; stagiaire, il travaillait à tout ce qui rentrait dans sa profession, se vouant à toute défense, multipliant ses plaidoiries, consacrant ses heures libres à de persévérantes études qui, seules à son gré, faisaient les réputations durables ; la tâche du juriconsulte ne s'accommode pas, aimait-il à répéter, de moments perdus ni de biens facilement acquis. Au milieu de tous ces travaux, il retrouvait la foi en lui-même et cette période de sa vie, ce printemps judiciaire dont il parlait dans l'éloge de M. le premier président Piou, comme il le dépeint avec vivacité et comme il l'aime encore : « ... Nous tentions d'improviser à jet continu ; ... les prétoires vibraient jusqu'aux voûtes... d'inépuisables harangues... Plaidoiries jetées à tous les vents, qui ont perdu

leurs ailes et gisent à terre, refroidies, oubliées. Dans la même journée, on allait un peu partout, au hasard de la clientèle volante... de préférence devant les chambres civiles et par goût en appel, faute de quoi en première instance... Exercice peu commode, en vérité, antérieurement au transfert des tribunaux de la rue du Sénéchal à la place Saint-Michel ! » Exercice peu commode, peut-être, mais qui, encore, lui laissait des loisirs ; il les employait à acquérir des connaissances nouvelles, fréquentant les audiences, aimant à rappeler, dans ces premiers essais, la parole du vieux juriconsulte : « Si un jeune homme fait quelques fautes, on l'excusera facilement et luy donnera-t-on courage de mieux faire ». Son esprit toujours en éveil se tenait au courant de la littérature contemporaine ; à son retour de Paris, M<sup>e</sup> Albert venait beaucoup à la pension Villars, où ses frères se trouvaient avec quelques autres amis qui se le rappellent encore : dans ce petit cénacle, il lisait à haute voix des pages de la jeune poésie romantique et tous s'exaltaient, comme en famille, de l'imagination puissante de Victor Hugo ; il s'enthousiasma, un jour, de la description du Paris du quinzième siècle, qu'il lut dans *Notre-Dame de Paris*, et voulut faire partager son admiration aux pensionnaires de M. Villars. Et certains se souviennent encore, à la suite de ces réunions

littéraires, que, dans le long dortoir du second étage, au numéro 20 de la rue Perchepeinte, M<sup>e</sup> Albert s'exerçait à prononcer ses plaidoiries en esquissant les gestes. Premier apprentissage où se formait sa parole et qui était sa seule distraction. A tous les âges, en effet, l'aspect de sa vie est le même, de gravité, d'austérité et de recueillement. Isolé du monde, refusant de se plier à ses obligations, à ses conventions factices et à ses usages, solitaire tout en restant très accueillant et très sociable, il sait que beaucoup ont vécu longtemps qui, en réalité, ont peu vécu, et il veut, de toute sa volonté, que son existence soit une belle œuvre. A vingt-cinq ans, très aimé déjà, sa réputation naissante lui permet d'entrer comme secrétaire chez Alexandre Fourtanier. Celui-ci était déjà, dès 1839, le maître de l'audience, « souverain légitime du champ où il a cueilli de plantureuses moissons »; il occupait, seul avec M<sup>e</sup> Féral, le rôle civil presque tout entier : avocat inamovible du plus grand nombre des affaires, dialecticien puissant, il n'était point encore l'homme public qu'allait voir se révéler la Législative de 1849 et qui, peu auparavant, avait été porté par l'estime universelle à la mairie de Toulouse. Albert fut, pendant longtemps, son collaborateur affectueux, acquérant dans ses multiples affaires une précieuse expérience, obligé bientôt, à mesure que le rôle politique de

Fourtanier l'absorbait davantage, à le suppléer. Dès lors, le jeune lauréat de la conférence de 1814 était devenu un maître et, par une progression continuelle, allait s'élever au sommet de son emploi.

Aucune de ces étapes, par lesquelles il arrivait à la célébrité, ne vint pourtant modifier son caractère ou troubler sa simplicité. Son intelligence profonde, la vivacité pénétrante de son esprit, sa mémoire admirable, la solidité même de sa science et de son érudition, alors qu'elles étonnaient ses auditeurs, le laissaient modeste et sage. Toutes les qualités de jugement et d'imagination que l'on se plaisait à lui reconnaître, sa puissance inouïe de travail et la passion que ce travail était devenu pour lui, il en usait et abusait sans orgueil, plongé toujours dans un abîme d'occupations professionnelles ; il avait, à l'exemple de Laviguerie, banni tout faste de son cabinet et, pour suivre jusqu'au bout son modèle, il avait coutume de dire que le fidèle accomplissement de tous les devoirs journaliers constitue la vraie vie chrétienne. Refusant que l'on parlât de lui, ne faisant pas imprimer ses discours de bâtonnier et déclinant même l'honneur d'une fête et d'un souvenir que le Barreau lui offrait pour son cinquantenaire, il poussait jusqu'à l'extrême la rigueur presque janséniste de ses devoirs et de sa modestie. Dans

toute sa vie, a dit quelqu'un qui le connaissait bien, il n'a suivi que deux chemins : celui de l'église, celui du Palais, parfois celui du Grand-Rond quand jouait la musique. On conçoit qu'avec une pareille rigidité de principes, il n'ait rien recherché des distractions extérieures : il passait ses vacances le plus souvent à la bibliothèque, découvrant dans les livres les plus vieux et les plus poudreux d'inappréciables documents pour ses lectures aux sociétés savantes, et l'on se souvient, comme d'un événement inaccoutumé, de son voyage à Paris, en 1867, en compagnie de M<sup>e</sup> Lauzeral et de M<sup>e</sup> Pillore. Malgré cette sévérité de mœurs, il était d'accueil bienveillant et quand il regut, comme bâtonnier, le Conseil de l'ordre, nul n'eût voulu croire « à son déprisement incroyable » du monde. Mais, en dehors de ces circonstances passagères, il revenait à la simplicité même des grands anciens. Je crois bien qu'il eût aimé à citer, avec Montaigne, le vieux Caton revenant d'Espagne dans toute la pompe consulaire et se vantant d'avoir gardé, dans sa gloire nouvelle, l'abord rustique et l'humble apparence de ses premiers temps. Vertus durables d'économie et de prudence qui lui faisaient une âme à la vieille marque, une âme antique. Pourrait-on lui faire un reproche d'avoir vécu comme le plus illustre des Romains ?

Avec cela, d'idées très larges en politique et en droit ; comme Lavignerie, comme Fourtannier, il aimait la liberté par raison, l'ordre par instinct, penchant un peu vers l'opinion jadis illustrée par Mounier et Lally Tollendal, un peu découragé cependant de voir son maître à la Législature lui avouer que l'assemblée « se traîne en des discussions pitoyables qui discréditent le régime parlementaire ». En toutes ses œuvres, la qualité qu'il loue le plus souvent, c'est la modération ; il la prêche en 1851, il la prêche en 1871, au moment où les troubles de la Commune parviennent jusqu'à Toulouse et où tous les bourgeois de la ville vont s'armer à l'Arsenal contre les insurgés. Il faut l'entendre raconter le procès de 1849 contre « l'Émancipation », qui se termina par l'acquiescement des conjurés, « mélange hétérogène d'ambitieux, de mécontents qui se coudoyaient en prison après s'être entredéchirés à la tribune des clubs... représentés par une célébrité excentrique du cru, le professeur de déclamation gasconne ». Deux ans après, Saint-Gresse, Duportal, Janot, Roquelaine étaient poursuivis pour une machination à laquelle la police avait plus de part qu'eux-mêmes et M<sup>e</sup> Albert proteste avec vigueur. Combien de fois n'est-il pas revenu sur cette définition de bon citoyen, qu'il avait faite d'après le premier président Piou : « Homme indépendant

et noble, qui sait parler quand il le faut, sage, modéré et qui refuse d'abdiquer l'influence à laquelle il a droit ». Cette modération parfaite, il s'en est fait une règle à la fois morale et intellectuelle ; il est aussi loin des tendances présomptueuses des juristes novateurs que de l'immobilité obstinée de ceux qui se bornent à célébrer, avec d'Aguesseau, l'inflexible autorité de la loi. Curieux de tous les systèmes, en droit comme dans toutes les sciences morales, il se trouve réaliser la définition de l'« honnête homme » du dix-septième siècle : car il est parvenu à joindre une véritable encyclopédie de connaissances vite assimilées à son merveilleux savoir professionnel.

★★

A l'époque où M<sup>e</sup> Albert conquit, pour plus de soixante ans, l'audience, les confrères étaient nombreux qui se pressaient autour de lui. Lui-même nous les a énumérés dans deux brochures où, à propos de Laviguerie et de M. le premier président Piou, il dessinait les silhouettes de ses contemporains et de ses aînés. Il y avait là, je mêle ici les âges et les talents, Féral et Fourtannier, Henri Mazoyer et Eugène Decamps, Soueix et Faure d'Avignonnet, Ducos et Prosper

Timbal ; les uns déjà vénérables, les autres plus jeunes, tous très connus, comme Mazoyer, « à la robe duquel vingt-cinq procureurs s'accrochaient » ; comme Gasc, qui devait atteindre de hautes fonctions administratives : comme Dugabé, Saint-Gresse, Bouchage, qui se spécialisaient dans les affaires criminelles retentissantes ; comme Tajan, qui avait plaidé le procès Fualdès et le procès Ramel. En correctionnelle, aux tribunaux consulaires, d'autres encore se comptaient, héritiers plus ou moins illustres de Delquié et de Romiguières, et dont Albert citait les noms en y ajoutant cette parole dont l'ironie remontait à quelque romaniste : « qu'ils trouvaient à toutes causes assez de biais pour les accommoder où bon leur semble ». Milieu remuant et divers, aux paroles éphémères, que traversaient rarement les tempêtes politiques, sauf ce fameux soir de 1848, où le procès Léotade ayant été brusquement interrompu par la nouvelle de la révolution, l'avocat qui plaidait, M<sup>e</sup> Joly, fut enlevé de la barre par la foule et porté au Capitole pour y proclamer la République. Peu après, le 13 mars 1848, la tourmente étant passée, qui avait ébranlé tant de sièges et troublé la sérénité des débats judiciaires, ce fut M<sup>e</sup> Albert lui-même qui, plaidant à la première Chambre de la Cour, put se féliciter de retrouver les mêmes magistrats et de reprendre, devant



M. Pion, les mêmes travaux interrompus. A ce moment, il va déjà presque de pair avec Foutanier et Féral et, lorsqu'ils disparaissent, l'un en 1864, l'autre en 1858, il supporte seul le poids et l'honneur de cette double succession.

Dès lors, son activité va devenir prodigieuse : tenu sans cesse en haleine par un labeur écrasant, plaidant sans fatigue et avec plaisir devant toutes les juridictions de Toulouse et de la région, tous les procès même minimes, il jette, pendant quarante ans, l'éclat de sa parole sur notre barre : exemple unique, il arrive à compter huit cents affaires par an. Levé tous les matins à cinq heures, il lisait même ses dossiers à table et trouvait encore le moyen, entre deux plaidoiries ou pendant une réplique, de lire les journaux, les revues ou de composer des discours juridiques ou littéraires. Admirable souplesse d'esprit ! Un jour, raconte un de ceux qui l'ont connu (1), il plaida aux expropriations de 8 heures à 11 heures et demie du matin, continua aux audiences de 1 heure à 4 heures sans avoir quitté le Palais : à 4 heures et demie, il était au Conseil de préfecture : à 8 heures, au Tribunal de commerce pour une séance de nuit. Le fait paraît invraisemblable : il y a mieux encore. Tout le monde connaît cette histoire devenue

(1) M. le bâtonnier Serville (Académie de Législation).

légendaire de l'attentat commis à la deuxième Chambre de la Cour, présidée par M. Solomiac : au moment où le criminel, son arme encore à la main, était jugé et condamné sur l'audience, M<sup>r</sup> Albert, avocat dans le procès si fortuitement troublé, profite de l'émotion générale et de la surséance forcée et court au Tribunal, où l'appelle une autre affaire (1). Il était si maître de lui que le président Fort mit quelque hésitation à lui offrir de reprendre haleine. Avec cela, on le voyait silencieux, trop pressé pour se mêler aux causeries quotidiennes, courant dans les couloirs, du Parquet au Greffe ou aux audiences, toujours si absorbé et si distrait, qu'un jour, ayant perdu son manteau, il se demandait à quel signe particulier il pourrait bien le reconnaître. Les seuls instants de repos, bien rares, qu'il s'accordait, il les passait dans son foyer tranquille où il retrouvait toutes les tendresses familiales, ne pensant plus, pour quelques minutes, qu'il était le chef du Barreau et qu'il avait à lutter parfois contre Lachaud, Berryer, J. Favre, Dufaure ou Pouillet.

Lorsqu'il arrivait à l'audience, « relevant d'une main, ainsi que le montre un de ses biographes (2), très haut sa robe, de l'autre main

(1) Eloge de M<sup>r</sup> Albert, par M. le bâtonnier de Laportalière (Académie des Jeux-Floraux).

(2) M. le bâtonnier Gamard-Clairin.

portant, à hauteur de poitrine, de volumineux dossiers », sa plaidoirie était prête et largement préparée : sa méthode de travail lui avait permis auparavant, par des questions et une conversation avec le client, de déterminer l'aspect de l'affaire avant la lecture même du dossier. Il avait ensuite complété son système et organisé ses notes, menus feuillets de couleurs et de dimensions diverses, qui s'entassaient devant lui et au milieu desquels il se retrouvait par un miracle d'habileté et en les feuilletant sans cesse tandis qu'il parlait. Parfois, comme représentant de la régie, il brandissait quelque bouteille, pièce à conviction saisie sur un malheureux contrebandier. Mais nul ne se fait une idée de la profonde transformation que ce genre dénotait dans l'éloquence judiciaire. Auparavant, jusqu'à Féral et Fourtanier, on plaidait sur « brevet », lisant un manuscrit entièrement composé d'avance et divisé en trois points avec indication de la jurisprudence romaine et abondance de citations latines. Depuis quelque temps, ce système tendait à disparaître et Albert contribua beaucoup à son abandon. Improvisateur habile, d'une surprenante vivacité qui parfois le poussait à frapper fortement la barre où il s'appuyait, la voix éclatante et le geste prompt, il représentait à merveille le type de l'avocat moderne. Mais il n'avait rien délaissé, pourtant, malgré la vi-

gueur de son argumentation et la précision de ses attaques, de cette forme impeccable, élégante et harmonieuse où l'on retrouvait visible l'influence latine, la justesse, la mesure et le tact qui font le grand art. Sa phrase, admirablement construite, souvent avec la saveur de quelque archaïsme ou de quelque vieux mot « évocateur », avait un contour net et ferme, une telle force d'expression verbale et un tel rythme que l'entendre était à la fois une fête de l'esprit et des sens. Manquant peut-être un peu d'élan, en certaines affaires, M<sup>e</sup> Albert était plus puriste, plus fin et plus lettré que ses deux premiers modèles Féral et Fourtanier, dont la dialectique était, par contre, plus saisissante. En plaidant, il ne créait point, comme H. Ebelot, de systèmes juridiques mais se contentait, après un exposé sommaire du point de droit, de reprendre le fait et d'épuiser, dans cette nouvelle analyse, les arguments vite assimilés et réfutés de l'adversaire. Intimé, il avait une façon à lui de relaire, en un raccourci vigoureux, tout le schéma de son procès. Ces qualités s'affirmaient d'autant plus que les adversaires les plus redoutables, contemporains ou plus jeunes, comme M<sup>es</sup> Piou, Ebelot ou Pillore, se distinguaient eux-mêmes par une manière très personnelle de plaider.

Au demeurant, bien que, d'après l'axiome, « le parler prompt soit celui qui convienne le

mieux aux avocats », M<sup>e</sup> Albert ne se conformait que par moments au précepte. « Certains de nous, écrivait-il, avaient abusé de la liberté absolue d'allures pour exprimer, en sus des raisons décisives, des choses superflues. J'en conviendrai. Mais si j'en éprouve quelque tardif regret je n'en ai pas le moindre remords. » On était, d'ailleurs, à une époque où la brièveté n'était point encore une indiscutable coutume et où la séparation était difficile entre une plaidoirie et une harangue.

Un des procès les plus retentissants qu'eût à plaider M<sup>e</sup> Albert contre des adversaires dangereux, mais dont son talent était digne, fut relatif à la succession du P. Lacordaire. Le célèbre prédicateur, retiré depuis quelque temps à Sorèze, y mourut, le 21 novembre 1861, laissant à son confesseur et ami, le P. Mourey, tous ses biens présents par testament olographe. Quinze jours avant sa mort, les frères prêcheurs de Sorèze avaient constitué entre eux une société civile pour mettre en commun leurs travaux et leurs fortunes. Le bénéfice des dispositions faites par le P. Lacordaire revenait donc à la congrégation. Un des frères du défunt, Léon Lacordaire, attaqua, devant le tribunal de Castres, le testament qui le dépouillait, se fondant sur l'incapacité de recevoir établie par l'article 909, à l'encontre du confesseur du testateur s'il a rem-

pli les fonctions de son ministère pendant la maladie qui a entraîné la mort. Les conclusions du demandeur se réfèrent, en outre, à l'article 911, prétendant trouver, dans les pieuses volontés du défunt, un fidéicommiss au profit de la congrégation. Le tribunal de Castres ayant admis ces motifs et annulé le testament, l'affaire vint devant la Cour de Toulouse, où M<sup>e</sup> Albert eut à soutenir la décision entreprise contre Berryer ; le grand avocat de Ney, de Chateaubriand et de Louis-Napoléon, dont on avait peu auparavant fêté le cinquantenaire, fut magnifiquement salué par son adversaire, dont l'exode fut un chef-d'œuvre, et la discussion du procès fut un des tournois oratoires les plus brillants que l'on ait vus. Pouvait-on, à raison de la supériorité d'esprit du testateur, le déclarer à l'abri de toute captation, même s'il avait été atteint d'une anémie persévérante et fatale ? Malgré Berryer, qui produisait encore une consultation signée des trois plus célèbres juriconsultes de la Faculté de Toulouse, Albert obtint la confirmation du jugement de Castres. Et le soir, Berryer, dans un banquet que lui offrait le Barreau, s'émerveillait de la souplesse et de la maturité de son talent.

Ce procès eut, vingt ans après, de nouvelles suites judiciaires, où Piou, Ebelot, Jules Favre et Albert eurent à combattre. Jules Favre ex-

prima, à l'issue de l'audience, aux magistrats qui l'entouraient, combien il avait admiré la force et l'éloquence de ses adversaires et il mentionnait particulièrement M<sup>e</sup> Albert.

En 1865, le gymnasiarque Léotard plaidait en séparation contre sa femme et il demandait reconventionnellement la nullité du mariage, célèbre à Londres sans les formalités de publicité et de consentement requises par la loi française. Là aussi, contre Tournayre et à côté de Lachaud, Albert consacra la plaidoirie presque entière à un admirable exposé de fait qui fit dire à Lachaud, pourtant bien habitué à ces joutes judiciaires, qu'il n'en avait point vu de telles, ou tout au moins de plus brillantes, devant les tribunaux de Paris.

De toutes ces affaires célèbres, les débats restaient très souvent sténographiés ou racontés par des admirateurs et des amis. Tous ont voulu obéir aux ordres de M<sup>e</sup> Albert et ont déchiré leurs notes. Quel intérêt puissant y trouverions-nous aujourd'hui ! Nous y verrions la physionomie et les agitations de ces audiences, l'art inimitable des orateurs, les grandes envolées de leur parole. Que ne pouvons-nous connaître, par exemple, cette plaidoirie célèbre où M<sup>e</sup> Albert, surpris par une défense imprévue de l'adversaire, transforma en quelques heures son système et, avec ces moyens nouveaux, si rapide-

ment construits, improvisa une triomphante discussion !

\*\*\*

L'avocat qu'était M<sup>e</sup> Albert n'absorba jamais, malgré ses occupations effrayantes, l'homme tout entier. Bâtonnier en 1882, 1883, professeur de droit commercial à l'Institut catholique, membre du Comité de l'École pratique de droit, il était encore doyen de l'Académie de Législation qu'il avait contribué à fonder. Toujours le premier aux séances, jamais absent, il y faisait des communications multiples, fragments de mémoires personnels, analyses d'ouvrages, discours de président ou rapports que nul n'a rassemblés et dont la plupart ne nous parviennent que par une brève mention au procès-verbal des séances. Là aussi, la diversité est prodigieuse des sujets traités : études sur des commentaires du Code de commerce, sur Justinien, sur le Code civil belge, sur la mort civile, les assurances, les warrants, dénotant une science profonde, très prudente sans être hésitante. A propos d'un travail sur la coutume de Bordeaux, voici un pittoresque exposé de la situation des avocats du temps « qui ne doivent rien plaider de contraire à la raison » ; plus loin, dans une lecture sur les synonymes dans la langue du



droit, M<sup>e</sup> Albert revient, après La Bruyère, sur ce principe qu'il n'y a qu'une expression qui soit la bonne. C'est, également, une bien intéressante notice que devait être celle où M<sup>e</sup> Albert racontait la vie et les œuvres des magistrats toulousains depuis 1791, Barrère de Vieusac, Nicias-Gaillard, de Cardonnel, de Gary, Romiguières, œuvre parallèle à celle, parachevée trente ans plus tôt, sur La Roche-Flavin et ses « Treize livres des Parlements de France ». Ajoutez à cela les innombrables comptes rendus et les éloges de Victor Fons, de Prosper Timbal, de Tournamille, où le magistrat, l'avocat et l'avoué étaient magistralement peints avec une sympathie profonde et un profond regret. Eloge encore de M. le premier président Piou, où l'on aime à lire l'histoire de cent ans de la Cour et du Barreau et où se révèle, de nouveau, l'érudition du chroniqueur et la hauteur d'âme du juriste ; éloge enfin de Laviguerie, par lequel M<sup>e</sup> Albert trouve moyen de nous donner la physionomie complète de notre ordre de 1735 à 1829 et dont l'intérêt fut si grand que, pour l'entendre, dit le *Mémorial de Jurisprudence*, le chef du parquet s'était rendu deux fois, les 7 et 14 décembre 1843, à la conférence. J'ai réservé enfin, non pas la dernière œuvre, mais peut-être celle à laquelle son auteur tenait le plus : la notice biographique qu'il écrivit en tête de l'édition des discours de

Fourtanier. Longue brochure de louanges à l'adresse du maître et de l'ami vénéré, écrite avec une émotion toute filiale et une fidèle affection. Il aimait à parler de Fourtanier comme d'un de ses premiers modèles, « confrère qui eut la religion de son état... voué à sa profession au point d'en agrandir les devoirs ». Devant ces productions éparses, incomplètes et déjà lointaines, dont un savant juriste a dit « qu'elles auraient pu constituer une histoire locale à la manière d'Aulu-Gelle », le même regret s'impose toujours : tant de sagesse et tant de science, une érudition si sûre et si claire détruites par un acte de renoncement absolu, de modestie excessive, par où se caractérise l'homme tout entier.

Il est plus facile, pour une raison inverse, de parler de M<sup>e</sup> Albert littérateur. Dès sa jeunesse il s'est occupé d'art, de théâtre et de poésie, lisant avec un parfait éclectisme les grandes œuvres classiques latines et françaises et Victor Hugo. A 20 ans, il présente à l'Académie des Jeux Floraux un discours en prose qui lui vaut un souci d'argent : en 1841, il conquiert une violette pour une dissertation sur l'influence des croisades sur la littérature du midi de la France et, l'année suivante, une églantine pour l'éloge de Bossuet. Par ce dernier concours, il se révélait critique éclairé, penseur et philosophe, en exprimant, pour le grand orateur sacré, une ad-

miration que récemment Brunetière a contribué à répandre. Ces préoccupations littéraires, où le débutant du barreau savait utiliser ses loisirs, persistèrent toujours et M<sup>e</sup> Albert fut un de ceux qui maintinrent les relations et la liaison toujours persistante entre les Jeux Floraux et les avocats toulousains. « Les avocats littérateurs, disait-il, étaient, sous Laviguerie, proscrits du barreau par un dédain intéressé : opinion qui n'a de respectable que son ancienneté. » Il fut le premier à prouver que cette opinion était fautive. Elu mainteneur des Jeux Floraux au fauteuil de Delquié, il ne manqua pas une des réunions hebdomadaires, conciliant ainsi des rôles que le dix-huitième siècle avait jugés inconciliables. Dans ces séances, tout entier aux choses de l'esprit, fin causeur, il aimait à faire à ses collègues des lectures sur des sujets d'histoire ou de critique, ou sur les procès fameux, celui de Lacordaire ou de M<sup>me</sup> Hawarden, parlant de la Cour et de la ville, éveillant toujours le même sympathique intérêt. Deux fois l'Académie des Jeux Floraux lui confia la tâche délicate de faire le rapport sur les concours littéraires et ce fut lui encore qui répondit aux remerciements de MM. Deloume, Ozenne et Depyre, toujours avec la même légèreté et la même finesse, la même verve et le même succès. Nul n'eût voulu croire, alors, ce qu'il disait de

lui-même, se montrant, en 1901, « enseveli dans le néant des paroles perdues, vains jouets à la merci des vents du ciel ». Et la seule surprise que l'on garde, devant cette variété prodigieuse de talents et de connaissances, est causée par l'invraisemblable puissance de travail qu'elle suppose. Du premier jour au dernier, dans les Académies, au Palais ou dans une chaire de professeur, la même impression vous saisit d'admiration devant une vie si haute et si pleine, dont aucun instant ne fut livré à des œuvres vaines, mais à la satisfaction des plus belles aspirations du cœur et de l'esprit.

★★

La recherche du juste, le culte du beau, la défense des libertés, telle était la conception que M<sup>e</sup> Albert se faisait de sa profession ; on peut lui rendre cette justice qu'il l'a pleinement réalisée. A 80 ans encore, vice-doyen de l'ordre, il était assidu aux audiences, toujours éloquent et fort, malgré les inévitables faiblesses de l'âge. Mais le moment allait venir qui fait plus lourdes les amertumes de la gloire ; toute une génération nouvelle arrivait, de talents jeunes et de forces neuves, qui allait invoquer, contre M<sup>e</sup> Albert, et selon ses propres paroles, « la loi confraternelle du rajeunissement ». Comme dans la course des

jeux sacrés, où l'on se passe de main en main  
le flambeau,

..... *et quasi cursores vitæ lampada trahunt,*

les inéluctables renouvellements de la vie entraînaient le vieillard peu à peu en dehors du travail qu'il n'avait point voulu quitter. C'était ce qu'il nommait sa situation de demi-solde. Il s'y résignait, attristé et vaincu, montrant encore, lors d'une catastrophe notariale qui l'atteignit, la grandeur d'âme et le désintéressement d'un sage. Le 12 juillet 1895, à l'occasion des élections au Conseil de l'ordre, il avait déjà manifesté son désir que son nom ne figurât plus sur la liste des candidats à cette distinction de famille. « *Assez de joies, jusqu'à ce jour,* écrivait-il au bâtonnier, *mes confrères m'ont honoré de leurs bienveillants suffrages ; mais, quand l'avocat plaidant compte cinquante-cinq ans de tableau et soixante-seize d'âge, l'heure de la retraite a sonné. Les pensées d'outre-tombe et la préparation suprême à l'au delà de nous réclament les derniers loisirs. Il n'appartient plus à un vaincu du temps de barrer le passage aux jeunes maîtres en progrès..... M'inclinant sans murmurer, ... je dis le définitif adieu, non pas à une profession qui aura jusqu'à la fin mon hommage reconnaissant, mais à l'honneur de ces fonctions... » Sur les instances du Conseil de*

l'ordre, qui lui témoignait ainsi son estime, il était revenu sur sa décision. Mais l'avocat ne pouvant plus travailler cédait la place au chrétien préoccupé d'un autre jugement, éternel et souverain. En 1899, comme il terminait l'éloge de Tournamille, dernier survivant des fondateurs de l'Académie de Législation, il s'adressait à ses collègues en disant : « Permettez à celui qui reste pour clore à son tour, à la volonté de Dieu, la liste funèbre des ancêtres, de rendre témoignage à la vitalité de l'institution qu'il a vu naître ». C'est alors qu'il exprimait, avec cette sérénité douloureuse et la mélancolique sensation du déclin, ses derniers désirs : comme si de tant d'efforts accumulés, il voulait que rien ne restât dans aucune mémoire ; l'ouvrier sans reproche avait fini sa journée et, sentant venir l'heure où il recevrait du maître de la vigne l'éternel salaire, il rejetait dans l'ombre et comptait anéantir le souvenir de tout labeur profane et de toute œuvre terrestre.

La mort vint frapper M<sup>e</sup> Albert en vacances, comme il l'avait désiré, à l'exemple encore de Lavignerie : non pas à cause de l'automne dont le cadre se fut harmonisé à cette vie finissante, mais parce que les tribunaux étaient vides et qu'ainsi sa disparition serait modeste, effacée et silencieuse, comme le repos bien court qui l'avait précédée. Ses obsèques ne pouvaient

avoir, en ce début de septembre 1903, ni retentissement, ni bruit, et il avait bien réalisé cette parole du philosophe, qui semble l'image même de ses dernières années : « Les plus mortes morts sont les plus saines et le continuel ouvrage de notre vie c'est de bastir la mort ».

Depuis, le temps a passé ; nous avons aujourd'hui le recul nécessaire qui nous permet de dire que cette mort fut simple et digne comme sa vie. Elle nous laisse le souvenir d'une figure que j'ai faiblement mise en lumière mais qui avait et garde un beau relief ; d'une volonté droite et persévérante capable de longs et énergiques desseins ; d'un cœur tranquille et ferme ; d'une pensée vaillante et féconde ; d'une conscience inflexible. Cette mémoire est intacte. M<sup>e</sup> Albert a fait un glorieux et loyal usage des dons qui lui avaient été répartis. Bien que dispersée souvent en paroles rapides et passagères, son œuvre est encore belle à nos yeux et gardera son nom de périr.

Je dois indiquer ici les éloges de M<sup>e</sup> Albert prononcés par M<sup>e</sup> de Laportalère à l'Académie des Jeux Floraux, M<sup>e</sup> Serville et M. Antonin Deloume à l'Académie de Législation, M<sup>e</sup> Gamard-Clairin à la rentrée des conférences de 1903. Indépendamment de ces sources, auxquelles j'ai largement puisé, et des recueils académiques, je prie MM. Pogens, de Lahondès et Ducassé de trouver ici mes remerciements pour les notes et détails inédits qu'ils ont bien voulu me fournir.